

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

Vu le code des communes et le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Madame Marie-Amélie OPIGEZ, présidente de l'Association SER.COM, domiciliée à aire sur la Lys, concernant l'organisation des « Olympiades de Pâques » le samedi 15 avril 2023 au parc de la Roupie.

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion des « Olympiades de Pâques » au parc de la Roupie à ISBERGUES.

Objet :

**Chasse à l'œuf – Parc de la Roupie
Samedi 15 avril 2023**

ARRETE

Article 1er : L'association SER.COM est autorisée à occuper le parc de la Roupie, derrière la salle Decriem, zone délimitée par des barrières, pour l'organisation des « Olympiades de Pâques » le samedi 15 avril 2023, de 15 heures à 22 heures 30.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur.

Fait à ISBERGUES, le vingt-neuf mars deux mil vingt-trois.

Le Maire,

